

Avant de faire une demande

Objectifs et aperçu du programme

Fonds pour le secteur forestier – Soutien à la capacité

- Le programme vise à aider les entreprises de récolte de bois d'œuvre à surmonter les obstacles à une exploitation sûre et efficace et à assurer un approvisionnement constant en bois au Yukon.
- Le Fonds pour le secteur forestier – Soutien à la capacité est actuellement approuvé pour une durée de deux ans.

Période de présentation des demandes pour la première année (2025-2026) : du 4 novembre 2025 au 20 mars 2026

Période de présentation des demandes pour la deuxième année (2026-2027) : du 1^{er} avril 2026 au 19 mars 2027

Admissibilité

- Seules les entreprises de récolte de bois d'œuvre enregistrées au Yukon sont admissibles au Fonds pour le secteur forestier.
- Pour être admissibles, les entreprises doivent détenir un numéro d'enregistrement du Yukon valide pour la période de la demande.
- Pour être admissibles, les entreprises doivent détenir des rapports de récolte à jour à la date de la demande conformément aux exigences liées aux licences ou aux permis applicables.
- Les entreprises de récolte de bois d'œuvre qui ont des arriérés de paiement au titre de la *Loi sur les ressources forestières* ne seront pas admissibles au Fonds du secteur forestier.
- Les entreprises doivent fournir des preuves d'achat.

Soutien à la capacité (financement annuel possible)

Tableau 1

Catégorie d'entreprise de récolte	Pourcentage maximum de remboursement	Plafond des coûts admissibles
1, 2 et 3	100 %	1 000 \$
4	75 %	20 000 \$
5	75 %	35 000 \$

Les demandeurs des **catégories 1 à 3** sont admissibles à un remboursement de 100 % des coûts admissibles, jusqu'à concurrence de 1 000 \$.

Les demandeurs de la **catégorie 4** sont admissibles à un remboursement de 75 % des coûts admissibles, jusqu'à concurrence de 20 000 \$.

Les demandeurs de la **catégorie 5** sont admissibles à un remboursement de 75 % des coûts admissibles, jusqu'à concurrence de 35 000 \$.

Dépenses admissibles

Pour toutes les catégories, l'achat, la réparation ou l'amélioration à l'échelle locale des équipements suivants sont admissibles :

- Matériel de récolte
- Véhicules de travail (y compris les remorques)
- Équipement de protection individuelle
- Coûts de planification
- Frais administratifs (soutien fiscal ou comptable)
- Coût de la main-d'œuvre liée la réalisation de projets particuliers

Dépenses qui ne sont pas admissibles dans toutes les catégories

- Impôts et taxes
- Dépenses d'exploitation normales (carburant, services publics, assurance)
- Acquisition de terrains ou d'immeubles
- Peines et amendes
- Frais juridiques
- Dépenses personnelles
- Frais de financement
- Toute dépense engagée à l'extérieur de la période visée par le programme

Distribution des fonds

- Les demandes sont traitées selon le principe du premier arrivé, premier servi.
- Un comité formé de trois membres du personnel de la Direction de la gestion des forêts évaluera les demandes tous les trimestres (mars, juin, septembre et décembre). L'examen portera sur la demande soumise ainsi que sur l'historique des récoltes, les tendances en matière de récoltes, le potentiel de création d'emploi, la clientèle, les investissements commerciaux et toute autre information pertinente fournie par le demandeur. Le comité pourrait communiquer avec le demandeur pour obtenir des renseignements complémentaires au besoin.
- Les demandes approuvées pourraient être réévaluées à tout moment au cours de l'année de financement. Si les demandeurs soumettent de nouvelles informations, telles que des reçus, des renseignements sur leurs activités ou des plans actualisés, la Direction de la gestion des forêts peut décider de leur allouer des fonds supplémentaires.
- Le comité transmettra sa décision dans un délai de trois semaines au demandeur selon le mode de communication privilégié (ex. courriel, téléphone ou poste).
- Les demandeurs recevront les fonds dans les 30 jours suivant la réception de la confirmation de leur approbation.
- Les entreprises bénéficiaires ne peuvent recevoir plus que le montant maximal alloué par le Fonds pour le secteur forestier – Soutien à la capacité selon leur catégorie, montant qui est indiqué au tableau 1. Comme condition au financement, les entreprises des catégories 4 et 5 doivent prouver qu'elles ont obtenu un soutien en matière de planification ou des conseils financiers.
- Lorsque le montant total des paiements approuvés atteindra la limite préétablie du Fonds pour le secteur forestier – Soutien à la capacité, les demandes ne seront plus acceptées.
- On incite les demandeurs à fournir des renseignements supplémentaires pour aider le comité à mieux comprendre leurs activités et leur rôle au sein de l'industrie forestière du Yukon. Le comité étudiera les demandes lorsqu'il déterminera les montants à distribuer et l'admissibilité au financement.

Pour plus de renseignements, contactez la Direction de la gestion des forêts au 867-456-3999 ou au 1-800-661-0408 (sans frais), ou à forestry@yukon.ca.

Renseignements sur le demandeur			
Nom d'entreprise enregistré		Numéro d'enregistrement d'entreprise du Yukon	
Téléphone (cellulaire)	Autre numéro de téléphone	Nom d'une personne-ressource	
Adresse courriel			
Adresse postale			
Numéro d'appartement (facultatif)		Numéro et rue, ou case postale	
Ville	Province ou territoire	Code postal	
Mode de communication privilégié : ☐ Message texte ☐ Courriel ☐ Téléphone ☐ Poste			
Financement admissible			
La Direction de la gestion des forêts déterminera l'admissibilité au financement sur la base des renseignements fournis ci-dessous, des autres renseignements soumis et des reçus soumis aux fins de remboursement.			
Partie A : Dépenses admissibles	Dépense	Description	Montant
☐ Matériel de récolte	☐ Réparation ☐ Pièces ☐ Amélioration		_____ \$
☐ Véhicules de travail (y compris les remorques)	☐ Réparation ☐ Pièces ☐ Amélioration		_____ \$
☐ Équipement de protection individuelle	☐ Achat ☐ Amélioration		_____ \$
☐ Coûts de planification	☐ Planification de la récolte ☐ Évaluations de l'OÉESY ☐ Autre		_____ \$
☐ Frais administratifs	☐ Déclaration de revenus/soutien ☐ Services comptables		_____ \$
☐ Coût de la main-d'œuvre (projets particuliers)			_____ \$

Financement admissible (suite)**Partie B****Description**

Livrez-vous du bois à des communautés et à des clients éloignés?

Quels investissements avez-vous réalisés au cours des trois (3) dernières années?

Nombre d'employés et de sous-traitants à l'heure actuelle?

Employés : _____

Sous-traitants : _____

Catégories 4 et 5 seulement

Qu'avez-vous obtenu comme soutien en matière de planification ou conseils financiers?

Avez-vous fourni d'autres renseignements à l'intention du comité? ☐ Oui ☐ Non

Consentement du demandeur

- ☐ J'atteste/nous attestons que, à ma/notre connaissance, tous les renseignements fournis sont exacts et complets.
- ☐ Je comprends/nous comprenons que toute fausse déclaration dans la présente demande peut entraîner le remboursement par le ou les demandeurs de toutes les sommes versées.
- ☐ Je reconnais/nous reconnaissons que l'aide financière versée dans le cadre du Fonds pour le secteur forestier ne sera accordée que si le ou les demandeurs ne présentent pas d'arriérés de paiement en vertu de la *Loi sur les ressources forestières*.
- ☐ Je reconnais/nous reconnaissons que les renseignements contenus dans la demande ou y étant joints sont recueillis en vertu de l'alinéa 7(1)a) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et du sous-alinéa 15c)(i) de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*, et qu'ils seront utilisés pour identifier le fournisseur et verser les sommes prévues au programme du Fonds pour le secteur forestier.
- ☐ J'atteste/nous attestons que les renseignements fournis aux présentes sont, à ma/notre connaissance, exacts et véridiques.
- ☐ Par la présente, je demande/nous demandons un financement du Fonds pour le secteur forestier du Yukon en présentant les renseignements fournis ci-dessus.

Pour en savoir plus, communiquez avec le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources ou la Direction de la gestion des forêts ou appelez au 867-456-3999 ou au 1-800-661-0408 (sans frais), ou écrivez à forestry@yukon.ca.

Nom (en lettres détachées)

Signature

Date

AAAA - MM - JJ

Reçus			
Nom d'entreprise enregistré			Date AAAA - MM - JJ
Date	Nom	Montant	Description
AAAA - MM - JJ		\$	
AAAA - MM - JJ		\$	
AAAA - MM - JJ		\$	
AAAA - MM - JJ		\$	
AAAA - MM - JJ		\$	
AAAA - MM - JJ		\$	
AAAA - MM - JJ		\$	
AAAA - MM - JJ		\$	
AAAA - MM - JJ		\$	
AAAA - MM - JJ		\$	
AAAA - MM - JJ		\$	
AAAA - MM - JJ		\$	
AAAA - MM - JJ		\$	
AAAA - MM - JJ		\$	
AAAA - MM - JJ		\$	
AAAA - MM - JJ		\$	
AAAA - MM - JJ		\$	
AAAA - MM - JJ		\$	
AAAA - MM - JJ		\$	
AAAA - MM - JJ		\$	